

18 novembre 2012

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 juin 2012 en vue de l'ouverture de trois crédits d'étude pour un montant total de 700 000 francs, soit:

- crédit I de 300 000 francs destiné à l'inventaire et au diagnostic des installations sportives, propriété de la Ville de Genève;**
- crédit II de 200 000 francs destiné à l'élaboration de l'image directrice du site sportif du Bout-du-Monde/Vessy;**
- crédit III de 200 000 francs destiné à l'élaboration de l'image directrice du site sportif de la Queue-d'Arve/Vernets.**

Rapport de M^{me} Frédérique Perler-Isaaz.

Renvoyée à la commission des sports le 25 juin 2012, cette proposition a été étudiée les 13 septembre et le 18 octobre 2012, sous la présidence de M. Rémy Burri.

La rapporteuse remercie ici chaleureusement MM. Clément Capponi et Léonard Jeannet-Micheli pour la qualité de leurs notes de séances.

Organisation de l'étude de cette proposition

Le 13 septembre 2012, séance consacrée à la présentation détaillée de la proposition PR-971, le 18 octobre suivant, la majeure partie de la séance a été consacrée à la visite des centres sportifs du Bout-du-Monde et de la Queue-d'Arve, suivie de l'audition complémentaire du conseiller administratif et de ses services, puis du vote de la commission.

Présentation de la proposition

Séance du 13 septembre 2012

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe, M. Luc Renevey, adjoint de direction au Service des sports, ainsi que de M^{mes} Isis Payeras, responsable programmes et planification, et Bojana Vasilijevic-Menoud, cheffe du Service d'urbanisme

En préambule, M. Kanaan souligne que cette proposition est particulièrement importante en matière de politique sportive. Les installations existantes sont

vétustes et, à l'exception du centre sportif de Sous-Moulin et celui des Evaux qui est un partenariat avec la Ville, tous les grands sites sportifs sont sous la responsabilité de la Ville de Genève.

La partie clairement vieillissante date des années 1960, et même avant pour le site du Bout-du-Monde. Il en va de même au niveau des normes de sécurité, lesquelles sont totalement dépassées.

De plus, Genève a augmenté sa population de 20% en vingt ans, et les sports se diversifient. C'est dire qu'en plus de la vétusté des installations actuelles, elles sont également saturées par leur taux de fréquentation. Il est donc nécessaire de procéder à une mise à niveau et à une adaptation aux besoins sportifs.

Les défis à relever se déclinent au niveau des normes de sécurité, à l'augmentation des besoins liés à l'évolution démographique, et à la diversification des besoins et des nouveaux sports.

La priorité de la politique sportive pour ces prochaines années sera de relever ces défis, en concertation avec les milieux sportifs et en association avec les communes genevoises à travers la commission cantonale des sports.

Ainsi, la présente proposition a l'ambition de proposer une démarche de longue haleine, en mettant l'offre sportive, la demande et les besoins en comparaison. Cette démarche sera exigeante, car un tel processus n'a jamais été mené, et surtout profiter du fait de pouvoir travailler avec les associations sportives déjà existantes.

Après cette introduction, M^{me} Koelliker développe les contenus des différents crédits soumis.

Le crédit de 300 000 francs pose un cadre général et sera géré par le Service des sports. Ce crédit est destiné à l'inventaire et au diagnostic des installations sportives qui sont la propriété de la Ville de Genève, ainsi qu'au programme des futurs sites sportifs du Bout-du-Monde/Vessy et de la Queue-d'Arve/Vernets. (*voir tableaux détaillés des crédits ci-après*).

Trois constats ont été faits:

- les installations sont vétustes et saturées;
- le territoire n'est pas extensible, les sites sportifs existants doivent être optimisés sur ce plan;
- les demandes du public, des clubs et associations sportifs ne cessent d'augmenter et la Ville de Genève n'arrive pas à satisfaire ces nouveaux besoins, soit parce que les installations sont saturées, soit parce qu'elles ne répondent plus aux critères sportifs et aux normes actuelles.

Ensuite, le Service des sports de la Ville de Genève gère 24 installations sportives dont certaines ne sont pas situées sur le territoire de la commune comme le

centre sportif du Bois-des-frères situé à Vernier, celui de Vessy à Veyrier, ou le stade de Frontenex à Cologny. La Ville de Genève est également membre de la Fondation des Evaux qui gère une installation intercommunale, le centre sportif des Evaux.

L'offre de ces installations sportives est complétée par la mise à la disposition de la population de 45 salles de gymnastique dans les écoles primaires de la Ville et gérées par le Service des écoles et institutions pour l'enfance. (*Voir annexe, détail des installations*).

L'utilité de l'inventaire et du diagnostic

Cette étude pluridisciplinaire sera menée par des architectes-urbanistes, des paysagistes, des ingénieurs, des spécialistes des terrains sportifs, des économistes de la construction, des démographes, et autres spécialistes.

Tout d'abord, il s'agira d'avoir une connaissance approfondie de l'état des installations, leur conformité aux normes et des disciplines sportives pratiquées. Ensuite, cette étude sera suivie d'un diagnostic mis en relation avec l'inventaire des demandes et besoins avérées des milieux sportifs. L'inventaire et le diagnostic des équipements sportifs constitueront un outil d'aide à la décision pour définir les priorités à donner aux investissements de ces équipements à l'horizon 2020.

A travers cette étude, le Service des sports souhaite également se doter d'un outil de gestion interactif des installations sportives existantes et futures. Cet outil permettra au Service des sports d'optimiser les installations existantes et d'évaluer, en permanence, leur état et les besoins exprimés par les milieux sportifs car, actuellement, il n'existe aucun dispositif de ce type permettant de faire varier l'offre et la demande de manière systématique.

Les objectifs de ce premier crédit sont basés sur l'inventaire, le diagnostic et le cadastre des besoins.

Pour toutes les installations sportives et les salles de gymnastique, les mandataires devront dresser des inventaires détaillés de l'état sanitaire des constructions et terrains de jeux, des besoins liés aux sports pratiqués sur les différents sites et, dans une perspective plus large, le rapport entre l'organisation territoriale et les installations existantes au niveau de l'agglomération (Le Grand Genève).

Crédit I: objectifs

Gestionnaire Service des sports

1. Inventaire, diagnostic, cadastre des besoins

Il sera demandé aux mandataires d'établir pour les 24 installations sportives, les 45 salles de gymnastique des écoles primaires et le centre des Evaux:

- l'état sanitaire des constructions et terrains de jeu: vétusté, qualité patrimoniale, performances énergétiques;
- la conformité aux normes et règlements en vigueur;
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, malvoyants, malentendants;
- les sports pratiqués et les niveaux de pratique: compétition internationale, ligue nationale, entraînements, loisirs, manifestations;
- les catégories de public: juniors, adultes, seniors, personnes à mobilité réduite, licenciés, non licenciés, hommes, femmes, clubs, associations;
- la gestion des installations: quartier, commune, région, agglomération;
- la fréquentation: qui, quand, combien;
- les disciplines pratiquées par site;
- le taux d'occupation: nombre d'utilisateurs, horaires, plages horaires saturées et inoccupées;
- les nouveaux sports;
- les demandes avérées du public, des clubs et associations sportives locales, des associations faïtières nationales;
- autres demandes provenant des organisations internationales, des groupes privés;
- le degré de satisfaction des utilisateurs;
- l'analyse du site: insertion territoriale, nature et paysage, mobilité, accessibilité;
- rapport entre l'offre sportive et la croissance démographique, l'organisation territoriale et les installations sportives des autres communes, du Canton de Vaud et de la France voisine.

Collaboration Ville, communes et Canton

La Ville de Genève, les communes et le Canton, ont décidé, le 12 juin dernier, de créer une plateforme de discussion et d'échange relative à toutes les infrastructures sportives dans le canton, afin de planifier les nouvelles constructions et optimiser leur utilisation.

Dans cette perspective, plusieurs démarches ont été initiées:

- collecte de données au niveau du sport associatif genevois sur une dizaine de sports;
- enquête prospective envoyée par le Canton à toutes les communes sur les projets d'équipements sportifs envisagés;
- auprès de l'Office fédéral du sport 2013: enquête sur l'activité et la consommation sportive de la population suisse. Un échantillonnage portant sur

l'ensemble du territoire genevois sera cofinancé par l'Etat de Genève, la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises (ACG).

Enfin, l'ACG engagera simultanément la même étude d'inventaire et diagnostic que celle de la Ville de Genève pour l'ensemble de son territoire.

Ainsi, pour autant que le présent crédit de 300 000 francs soit accepté, l'ACG a d'ores et déjà validé une enveloppe de 500 000 francs pour l'étude miroir comprenant le reste du territoire communal.

Valorisation des centres sportifs du Bout-du-Monde/Vessy et de la Queue-d'Arve/Vernets

Ces deux centres sportifs sont aujourd'hui saturés et nécessitent des travaux de rénovation importants et urgents, d'ailleurs inscrits au plan financier d'investissement (PFI).

De plus, ces sites présentent un potentiel de développement qu'il s'agit de considérer en fonction des nouveaux besoins sportifs et des conclusions de l'inventaire et du diagnostic des installations sportives existantes.

L'étude proposera un programme pour chaque site, tout en mettant en valeur le potentiel de ces parcelles, ainsi qu'une estimation des coûts.

Il s'agit de mettre en avant le programme pour ces deux centres sportifs, comme le prévoit la deuxième partie des objectifs du présent crédit. Les conclusions de l'état des lieux précédent permettront de mieux appréhender l'état de ces deux sites, l'orientation de leurs besoins, et leurs capacités à les intégrer.

En s'appuyant sur ces bases, les mandataires élaboreront des programmes ainsi qu'une évaluation financière.

Sur cet aspect, M. Kannan évoque la nécessité de créer un rapport de force pour tout simplement obtenir des informations. Il se trouve qu'aujourd'hui l'Etat de Genève est en train de définir le plan directeur du PAV (Praille-Acacias-Vernets) sur lequel trois communes ont un programme commun. A ce stade, le maintien du centre sportif de la Queue-d'Arve s'impose comme une évidence. De plus, compte tenu du fait que Genève-Servette Hockey Club (GSHC) aura sa patinoire sur le futur site du Trèfle Blanc, celle des Vernets sera libérée pour subvenir à d'autres besoins.

2. Programme de deux sites sportifs et évaluation financière: Bout-du-Monde/Vessy et Queue-d'Arve/Vernets

Les conclusions des états des lieux précédents permettront de comprendre la situation présente, l'état des installations sportives, comment s'orientent les besoins, quelles sont les capacités des sites à intégrer ces besoins.

Sur ces bases les mandataires élaboreront les programmes qui comprendront:

- le maintien, la rénovation ou le remplacement des installations existantes;
- l'analyse des vocations spécifiques des deux sites, les synergies entre eux;
- les éventuels regroupements;
- l'optimisation et le potentiel des sites en relation avec les résultats des enquêtes menées auprès de la population, des associations sportives, des communes et du Canton.
- propositions d'équipements répondant à la demande;
- schémas typologiques des périmètres constructibles, surfaces, volumes, densités;

Ainsi qu'une évaluation financière comprenant:

- l'estimation sommaire des coûts de construction;
- les coûts de gestion;
- les modes de cofinancement par les communes, le Canton, la Confédération.

Enfin, s'agissant de la somme demandée pour ce crédit, il s'agit d'une estimation assez large, car les services de la Ville ne bénéficient d'aucune expérience au niveau purement sportif sur laquelle s'appuyer. L'usage prévoit un tarif standard de 150 000 francs pour une équipe pluridisciplinaire, sauf que ce projet précis ne relève pas du standard.

Concernant les délais, un cahier des charges est déjà en cours d'élaboration. Pour autant que le Conseil municipal accepte ce crédit, les études pourraient démarrer au début de l'année 2013 et la phase de diagnostic prendrait douze mois.

Planification et délais

Une fois le crédit d'études voté et en force, la planification est prévue de la manière suivante:

- lancement des appels d'offres et attribution des mandats: trois mois.
- crédit I: inventaire et diagnostic: douze mois d'études.
- crédits II et III images directrices: douze mois d'études, une fois l'inventaire et le diagnostic terminés.

Objectifs pour les crédits II et III

Gestionnaire: Service d'urbanisme

Les objectifs pour ces deux crédits sont basés sur les images directrices des deux sites sportifs du Bout-du-Monde/Vessy et de la Queue-d'Arve/Vernets tout en tenant compte de l'existence d'un potentiel de développement.

Crédits II et III: objectifs

Gestionnaire Service d'urbanisme

Images directrices: Bout-du-Monde/Vessy et Queue-d'Arve/Vernets

- Proposer un aménagement et un plan-guide stratégique permettant de gérer sur le court, moyen et long terme l'évolution de chaque site;
- fixer les priorités, dégager les potentiels pour des nouveaux équipements et demandes de nouvelles pratiques sportives, tout en conservant la vocation du site;
- intégrer les contraintes spécifiques à chaque site et proposer des solutions: au Bout-du-Monde, l'accessibilité ainsi que la protection des rives de l'Arve et des valeurs naturelles; à la Queue-d'Arve/Vernets, le PAV et en particulier la convention entre le Canton, les Villes de Carouge, Lancy et Genève.

A travers ces objectifs, on relève la volonté politique de mettre au point un instrument capable de donner des nouvelles orientations, mais aussi capable de suivre le fil de l'évolution d'un projet, quitte à le réorienter.

Il est aussi nécessaire de fixer des priorités, car ces sites sont complexes du fait qu'ils sont étendus. Tout ne va pas pouvoir se faire en même temps, d'où le besoin d'avoir une vision stratégique à travers un cadre plus structuré. Chacun des sites ayant sa spécificité, l'ordre de priorité des besoins se fera en fonction de l'état des bâtiments.

Le programme prévisionnel de travail comporte quatre phases, de l'élaboration du cahier des charges, à la mise au point d'une image directrice, qui sera ensuite validée par tous les partenaires (*voir schéma du programme prévisionnel de travail en annexe*).

Enfin, pour tout ce qui relève de la durée des études et des coûts liées à ces deux crédits, ici aussi, la préférence a été de compter plutôt large, du fait que c'est la première fois que la Ville envisage de conduire ce type de projet. L'idée est d'éviter de devoir revenir avec des crédits complémentaires devant le Conseil municipal, ce qui créerait une rupture et retarderait d'autant la poursuite des études.

Questions de la commission et réponses

Il subsiste encore quelques incertitudes en ce qui concerne le PAV, donc de l'avenir du centre sportif de la Queue-d'Arve. Quelle est l'appréciation du conseiller administratif à ce sujet? De plus, la réalisation d'une passerelle entre le haut de Champel et Vessy, qui a été abandonnée, ne s'imposerait-elle pas avec le présent projet?

Sur le projet du PAV, on est passé d'une phase assez longue très théorique, où l'espace était conçu comme s'il était vide, à des modes de coordination et de

dialogue nettement meilleurs avec l'Etat de Genève. Ce dernier est parfaitement conscient qu'il n'est pas possible d'effacer purement et simplement le centre sportif de la Queue-d'Arve de la carte et plus personne, aujourd'hui, ne le postule. Cependant, une alternative est recherchée pour les bâtiments de la Voirie, même si, d'un point de vue réaliste, il ne sera pas possible de les implanter n'importe où.

S'agissant de la passerelle à Vessy, l'étude vise justement à en analyser tous les aspects. Suivant ce qui sera prévu à cet endroit, la mobilité sera un élément fondamental et les besoins à ce niveau-là seront naturellement respectés, même si une passerelle pourrait poser des problèmes sur le plan de la protection des paysages.

Les constats effectués au sujet des installations sportives sont connus depuis au moins dix ans. Il est dès lors étonnant de solliciter si tardivement 700 000 francs de crédits dont une partie servira à l'étude d'une image directrice.

Il s'agit d'un changement de mode de faire qui n'a peut-être pas d'ancrage historique dans la politique des sports. Toute une génération de centres sportifs se sont construits avec le Bout-du-Monde, la Queue-d'Arve et les Vernets, le plus récent étant le centre sportif du Bois-des-Frères. Les réalisations ont été faites de manière progressive sans disposer d'une vue d'ensemble, et ces installations ont été entretenues au gré des volontés et des disponibilités. Le Service des sports entretient ces installations au quotidien, mais pour certains volumes, le service n'y arrive pas.

M. Kanaan espère pouvoir pallier au plus urgent concernant les vestiaires du Bout-du-Monde et obtenir, pour l'année prochaine, les fonds nécessaires sur le budget d'entretien des bâtiments. Ensuite, il est prévu de procéder à la réfection de la piste d'athlétisme, toujours sur le budget d'entretien des bâtiments.

Jusqu'ici, personne n'a demandé d'avoir une vision globale des installations sportives. Aujourd'hui, cette démarche résulte d'une véritable prise de conscience de tous les élus au sport du canton à laquelle s'ajoute une pression démographique. Ces éléments ont fait émerger ce besoin d'une vision commune. Il faut bien en convenir, l'augmentation de 20% de la population genevoise a clairement changé la donne, si bien qu'on n'a plus le choix.

Comment ce dossier pourra-t-il avancer durant l'année 2013 alors qu'au niveau du budget, le domaine des sports est le seul qui n'augmente pas?

La diminution du budget au niveau des sports est technique. Elle provient essentiellement de la subvention extraordinaire de 500 000 francs en 2012 pour le GSHC qui n'est donc pas reconduite. La priorité du département porte objectivement sur la rénovation des installations et non sur l'augmentation du budget de fonctionnement.

Auparavant, il y avait une grande salle de spectacle au centre du Bout-du-Monde. Le département a-t-il une vision plus large au niveau des investissements de toutes les infrastructures en développant l'aspect culturel?

Aujourd’hui, dans un projet de construction, on recherche une polyvalence maximale. Si la nouvelle patinoire privée dédiée au championnat pour le GSHS se construit sur le site du Trèfle Blanc, le club visera une arène multifonctionnelle pour des manifestations à vocation commerciale. Cela offrira une alternative à l’Arena. Ainsi, le site des Vernets pourra redevenir ce qu’il a été, à savoir un espace polyvalent, notamment pour le tennis, puisqu’il n’y aura plus les matchs de championnat. Quant au Bout-du-Monde, il s’y déroule déjà la Fête de l’Espoir. En outre, une dimension polyvalente sera introduite dans les études afin de rechercher des synergies culture/sport.

Les installations sont souvent construites sans aucun gradin ou presque, donc sans penser au public. Une installation d’ordre commercial comprenant des buvettes et des panneaux publicitaires amèneraient des rentrées financières pour la Ville.

A l’évidence, il y a un effort à faire du côté du public, ce d’autant que certains équipements doivent être compatibles au niveau national. Dès lors qu’une réflexion de fond est menée, autant y intégrer tous les éléments. Cependant, la difficulté avec les buvettes réside dans leur fréquentation inégale et à leur gérance, que ce soit par les clubs eux-mêmes ou à travers un bail commercial.

Pour terminer, M. Kanaan confirme qu’après le départ du GSHC au Trèfle Blanc la patinoire des Vernets retrouvera ses dimensions d’antan et sera remise aux normes pour le curling; elle pourra ainsi à nouveau accueillir les compétitions habituelles. Enfin, le projet de mezzanine au boulo-drome de la Queue-d’Arve sera un espace dévolu aux associations sportives, en remplacement de l’actuel espace et sa petite bibliothèque à la villa Le Plongeon située dans le parc des Eaux-Vives.

Séance du 18 octobre 2012

Cette séance est en partie consacrée à la visite des sites du Bout-du-Monde et de la Queue-d’Arve, en compagnie de M^{me} Isis Payeras, responsable des programmes et planification à la direction du département de la culture et du sport, de MM. Daniel Fellay, chef ad interim du Service des sports, Luc Renevey, adjoint de direction, et Patrick Eyer, chef de section stades et salles

Visite du centre sportif du Bout-du-Monde

La visite commence par une présentation générale du site en s’appuyant sur le plan général situé à l’entrée du centre sportif. La surface globale du site est de 149 000 m² et la ligne rouge dessinée sur le plan ne correspond pas à une délimitation du site mais à une piste de cross. (*Voir plan en annexe.*)

Ce centre sportif comprend quatre terrains de football en gazon utilisés tant par des footballeurs que par des rugbymen. Deux terrains sont en matière stabilisée et

devraient prochainement être transformés en terrains synthétiques. Cela permettra de les pratiquer par tous les temps, grâce à leur bonne résistance aux intempéries, contrairement aux terrains engazonnés ou en matière stabilisée. Le revêtement supérieur d'un terrain stabilisé est composé de schiste et de pouzzolane, qui sont des matériaux proches de celui qui est utilisé sur la plaine de Plainpalais.

Si les terrains stabilisés étaient très populaires il y a une quinzaine d'années, les terrains synthétiques sont désormais privilégiés, compte tenu des avancées techniques dans ce domaine. En effet, le synthétique est compatible avec une utilisation intensive des terrains et offre un bon confort de jeu, bien plus agréable que sur du stabilisé. En outre, le synthétique a l'avantage de diminuer les risques de blessures, beaucoup plus importants sur du stabilisé. Enfin, la Ville cherche en premier lieu à optimiser l'utilisation des surfaces à disposition.

Quant aux aspects techniques de passage du stabilisé au synthétique, il suffit de changer la surface et le drainage déjà en place reste. Les travaux ne sont donc pas particulièrement compliqués, ni coûteux.

Le principal problème de ce centre sportif se situe au niveau de la vétusté des vestiaires en préfabriqués et ceux sous la tribune de la piste d'athlétisme. Cette situation génère régulièrement des plaintes de la part des différents usagers et des travaux urgents s'imposent. Du reste, cette problématique sera évoquée à maintes reprises durant la visite de ce centre.

S'agissant du restaurant attenant au Tennis-club Drizia-Miremont, il fait partie intégrante du site. L'ensemble du site est propriété de la Ville de Genève, terrains de tennis inclus; un contrat commercial lie le restaurant à la Gérance immobilière municipale. A ce propos, les exploitants du restaurant risquent effectivement de s'opposer à un réaménagement du site au vu de la qualité et du confort dont ils bénéficient avec la situation actuelle.

Le réaménagement du site est prévu à l'horizon 2020. Dans le concept du réaménagement, il faudra tenir compte du fait que toute l'infrastructure est en partie située sur les rives de l'Arve, et qu'aucune construction ne sera autorisée dans les trente premiers mètres de la bordure de l'Arve. Les trois crédits demandés devront justement permettre d'étudier s'il est envisageable de prévoir des constructions en sous-sol, et repérer d'autres incompatibilités.

A la question de savoir si des projets de logements pourraient s'implanter sur l'immense parking à la droite de l'entrée du site, cette problématique sera intégrée à l'étude de l'image directrice du site.

Concernant la présence de caméras, il s'agit de vidéo-assistance afin d'assister les gardiens sur le site. Les caméras qui ont été identifiées comme susceptibles d'exercer de la vidéosurveillance ont été supprimées.

Visite des vestiaires situés sous la tribune

La commission a pu constater tant l'état de vétusté de l'infrastructure que l'exiguïté des lieux, un vestiaire devant pouvoir accueillir une équipe de football, ce qui n'est pas le cas.

En effet, la couverture des murs en catelles est fortement dégradée, la chaudière est déficiente dans la mesure où la disponibilité de l'eau chaude est aléatoire pour les douches après les entraînements. Enfin, seul un minuscule vasistas permet la ventilation du lieu et l'évacuation des vapeurs d'eau dues aux douches.

Les travaux urgents prévus n'incluent pas de dépenses supplémentaires liées à la ventilation mécanique; en revanche, l'étude des lieux examinera une meilleure ventilation naturelle. De plus, il convient de tenir compte que des investissements plus importants à ce niveau imposeraient une étude préalable du dossier (donc beaucoup plus longue), au détriment de l'urgence des besoins. Ces travaux sont indispensables compte tenu des plaintes récurrentes et pleinement justifiées des publics qui fréquentent ce lieu. Enfin, durant les travaux, l'exploitation des installations se poursuivra autant que possible, notamment grâce à des installations temporaires.

La piste d'athlétisme

Un projet de rénovation existe déjà pour cette piste d'athlétisme, la seule sur le territoire genevois qui permet d'accueillir des compétitions internationales. Ce projet de rénovation pourrait se concrétiser d'ici un à deux ans. Cependant, au vu de l'état d'usure de la piste, et si l'on souhaite pouvoir continuer à accueillir de telles compétitions, il est nécessaire d'entreprendre cette rénovation assez rapidement. Le coût prévisionnel s'élève à environ 1,2 million. Cela reste une rénovation relativement modeste en comparaison avec d'autres projets.

Cette surface n'est utilisée que pour de l'athlétisme (lancer de poids ou de javelots). De ce fait, les matchs de hockey sur gazon n'ont plus lieu à l'intérieur de la piste et la pratique du hockey est concentrée essentiellement sur le stade de Richemont.

A ce propos, le plan financier d'investissement (PFI) prévoit de couvrir le stade de Richemont, de sorte qu'il puisse mieux accueillir les sportifs durant l'hiver.

Visite des vestiaires en préfabriqué

Hasard ou coïncidence, sur le chemin des vestiaires, les commissaires rencontrent M^{me} Jessica Barbey, responsable du centre d'entraînement de l'Association genevoise d'athlétisme et présidente du club Stade Genève.

A la demande des commissaires, elle explique que l'état des vestiaires ne permet plus leur utilisation pour des enfants. Ces derniers sont invités à se présenter aux entraînements déjà en tenue de sport, et de déposer leurs affaires bien en vue près de la tribune durant les entraînements. Il se trouve que les vestiaires sont également fréquentés par des personnes non usagères de l'infrastructure, et qu'il s'agit d'éviter des rencontres peu rassurantes pour des enfants, mais aussi pour certains adultes.

Elle fait ensuite observer que le dallage en béton qui entoure la piste d'athlétisme est dans un tel état qu'il faut être sans cesse attentif afin de ne pas se blesser les chevilles.

L'état de ce centre sportif permet tout juste d'encore accueillir des compétitions au niveau national. En effet, la vétusté des installations telles que les chaudières rendent leur fonctionnement parfois aléatoire. Elle souligne encore que la piste de prise d'élan, notamment pour le saut en hauteur, est si usée que le saut s'effectue désormais sur une grille, le tartan ayant complètement disparu.

Pour finir, elle signale l'insuffisance de locaux de stockage et déplore l'absence d'un local administratif, de même qu'il est regrettable que ce site n'offre aucun espace destiné à tenir des conférences de presse, ou simplement pour des entretiens et des réunions.

A l'intérieur des vestiaires préfabriqués, les commissaires constatent que l'agencement en douches communes pose un réel problème dans une perspective de promotion de la mixité dans le sport. A l'évidence, comme il n'est pas envisageable de demander à des filles et des garçons de se doucher ensemble, les filles sont par conséquent privées de l'utilisation de ces vestiaires. (Pour quelle raison ce sont toujours les filles qui sont sacrifiées?). De plus, ce type d'agencement ne correspond plus aux normes de l'Association suisse de football dans la mesure où ses normes exigent une douche par vestiaire.

Visite du pavillon des sports

L'intérieur de ce bâtiment offre un terrain multisports pour la pratique du basketball et du handball. Il s'agit de l'unique salle à Genève qui correspond aux nouvelles normes en vigueur pour la pratique du basketball.

Le pavillon est équipé de quatre vestiaires en bon état, bien qu'ils soient effectivement en nombre insuffisant pour un événement comme celui du mini basket pour accueillir environ 150 petits enfants.

Le programme prévu pour les deux sites sportifs comportera également une étude des besoins et de la provenance des usagers.

Cette salle est à la disposition du Club des Lions de Genève pour certaines tranches horaires, bien qu'elles ne soient pas toujours utilisées en raison de

matches à l'extérieur par exemple. Par ailleurs, un des points de l'étude portera sur la mise en place d'un logiciel permettant une meilleure gestion des salles par le service des sports.

Visite du centre sportif de la Queue-d'Arve

Ce centre sportif est actuellement fermé au public afin d'être transformé pour l'accueil du Geneva Open. Le déplacement de cet événement du Tennis club Drizia-Miremont (Centre sportif du Bout-du-Monde) à la Queue-d'Arve provient de la volonté de mieux positionner ce tournoi dans le calendrier du tennis, et la meilleure solution était de le proposer en indoor.

L'édition précédente a été une réussite sur le plan sportif et l'ambition est de positionner ce tournoi comme un tournoi ATP 250. Il est en outre précisé que les tournois challengers peuvent accueillir un des 50 meilleurs joueurs mondiaux.

La salle omnisports de ce centre sportif est divisible en trois parties par des rideaux. Une partie est dédiée au handball, une au badminton, et une autre pour le basketball.

Il n'y a, pour l'heure, pas de demandes connues pour la pratique de la gymnastique. En revanche, la principale demande concerne le mur de grimpe. Du reste, un projet est en cours afin de proposer une surface supplémentaire.

Dans la halle du boulodrome, il y a un projet d'une Maison des associations sportives par la création de tout un étage supplémentaire dans ce bâtiment. Ce dernier est suffisamment spacieux et son volume permet tout à fait cette construction. Cependant, de tels travaux à cet endroit imposeraient une mise aux normes Minergie pour l'ensemble du bâtiment, avec les coûts importants que cela engendrerait. A noter qu'il existe déjà une petite mezzanine qui couvre la partie au-dessus de la buvette du boulodrome (cette mezzanine est dotée d'un container où les différentes associations du Cercle bouliste de la Queue-d'Arve tiennent leurs réunions. Le Cercle bouliste de la Queue-d'Arve gère le boulodrome).

Poursuite de la séance dans la salle de conférence de la Queue-d'Arve

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département, et des collaborateurs déjà présents lors de la visite des deux sites sportifs, à savoir: M^{me} Isis Payeras, MM. Daniel Fellay, Luc Renevey, et Patrick Eyer

M. Kanaan remercie les commissaires d'avoir pris le temps de visiter ces deux installations. Il rappelle que son département est face à un dilemme, car

il faut à la fois agir dans une certaine urgence au vu de la situation, et s'assurer que les choses soient faites correctement vu les besoins. Il précise encore qu'une étude de la zone du Bout-du-Monde/Vessy est importante, car ce territoire est classé en zone sportive, tout en offrant un fort potentiel de développement, ce qui laisse une large marge de manœuvre aux autorités.

Enfin, il rappelle que son département va tâcher de parer au plus urgent, notamment concernant les vestiaires, via le budget d'entretien des bâtiments.

Questions complémentaires de la commission et réponses reçues

La proposition concerne trois demandes de crédits différents. L'évaluation des coûts pour le premier crédit relatif à l'inventaire et au diagnostic des installations sportives semble particulièrement modeste, à tel point qu'on pourrait craindre le risque d'une étude plutôt superficielle.

Cette étude n'a pas pour ambition de contacter individuellement chacun des sportifs licenciés, mais le travail se fera en collaboration avec les associations sportives. De plus, le Canton ayant déjà établi un tel inventaire sur les dix disciplines olympiques, cette analyse pourra être utilisée.

Au sujet des deux autres crédits demandés, bien que l'élaboration d'images directrices soit souhaitable, certains travaux ne peuvent attendre et ne pourront pas tous être réalisés via le budget d'entretien seulement. En effet, la transformation des terrains stabilisés en synthétique est attendue depuis fort longtemps, la réfection de la piste d'athlétisme est nécessaire, et la rénovation des vestiaires est urgente. Dès lors, en dehors des trois objets cités, en quoi l'étude garde tout son sens et n'est-ce pas trop ambitieux de prévoir tous ces travaux via le budget d'entretien?

Une réunion est prévue le 20 novembre prochain et permettra de mieux chiffrer ces diverses dépenses; en outre, certaines rénovations pourront être réalisés par étape, via le budget d'entretien courant.

De plus, il est quasiment acquis auprès du Service des bâtiments que ces travaux pourront être réalisés de cette manière, sauf peut-être pour la piste d'athlétisme, compte tenu de la spécificité des travaux de rénovation à entreprendre. Si nécessaire, une demande de crédit distincte sera déposée.

Enfin, la transformation des terrains de football sera prochainement soumise à l'arbitrage du Conseil administratif.

Des mesures d'hygiène sont-elles prévues pour le corridor traversant les vestiaires sous la tribune de la piste d'athlétisme?

Ce corridor contient des casiers de rangement mis à la disposition des associations et des clubs. Bien que l'odeur n'y soit effectivement pas très agréable, il ne

s'agit que de casiers destinés au rangement de matériel sportif, et il serait disproportionné de les supprimer. En outre, la Ville n'est pas responsable de l'hygiène des objets ou vêtements entreposés dans ces casiers. Néanmoins, le service tentera d'améliorer cette situation.

C'est assez nouveau que cette commission siège avec un conseiller administratif qui non seulement a la volonté de mener une politique du sport, mais démontre également comment il va s'y prendre. Cela dit, après constatation de visu, la rénovation des vestiaires est vraiment urgente. Comment avoir la certitude que ces derniers seront rénovés pour septembre 2013? De plus, des problèmes de sécurité ayant été exposés, qu'est-il envisagé pour y répondre? Enfin, concrètement, comment s'articule la collaboration avec le Canton et les communes?

Comme indiqué précédemment, la rénovation de ces vestiaires est presque assurée, bien que le calendrier ne soit pas encore défini. A la suite de la réunion du 20 novembre prochain, de nouvelles informations seront transmises à cette commission. Si toutefois le Service des bâtiments devait revenir sur la possibilité d'accomplir ces travaux via le budget d'entretien, le conseiller administratif déposerait une demande de crédit d'investissement.

Au sujet des problèmes de sécurité, il a d'abord fallu appréhender la situation et définir qui étaient ces utilisateurs indésirables. Après avoir mieux compris la problématique, le conseiller administratif s'est entendu avec sa collègue, M^{me} Alder, et cinq agents de sécurité préventive ont été délégués par son département.

En effet, cette problématique ne se limite pas au centre sportif du Bout-du-Monde mais aussi à la Maison des arts du Grütli par exemple. Ces visiteurs sont, en général, des travailleurs migrants sans papiers et ceux-ci sont orientés vers les lieux d'accueil d'urgence comme le Point d'eau. Sur ce dernier aspect, ces lieux sont en nombre insuffisant au regard des besoins, et le département de M^{me} Alder travaille afin de pallier ce manque.

Il est en outre précisé que l'unité de sécurité préventive, rattachée au département de la culture et du sport, est actuellement sous dotée pour faire face à ce type de problématique; de ce fait, cette situation imposera peut-être l'engagement d'auxiliaires ou de mandataires, à un coût sensiblement supérieur que pour des postes ordinaires.

Enfin, s'agissant de la collaboration avec le Canton et les autres communes genevoises, le travail effectué par la commission sportive de l'Association des communes genevoises est à saluer, de même que le Canton a fini par accepter de participer financièrement à la promotion du sport.

La plateforme de concertation pour les lieux sportifs s'est réunie pour la seconde fois au mois de septembre, en présence notamment des conseillers administratifs en charge des sports pour les communes du Grand-Saconnex, de Meyrin

et d’Anière. Lors de cette réunion, il a été convenu que la Ville de Genève allait entreprendre cette étude dès que possible. A cet effet, un cahier des charges a déjà été élaboré, afin de démarrer le plus rapidement possible après le vote du Conseil municipal.

Les vestiaires en préfabriqués sont exactement les mêmes depuis une trentaine d’années, et sont donc très dégradés. Ne serait-il pas possible de détruire ce bâtiment et de mettre à disposition des conteneurs aménagés en vestiaires correspondant aux besoins? Est-il possible d’avoir une évaluation des coûts liés à l’installation de ces conteneurs?

Sur un plan logistique, cette possibilité est tout à fait envisageable et, d’un point de vue comptable, les coûts de location des conteneurs pourraient être absorbés par le budget de fonctionnement, alors que leur acquisition devrait passer par le biais d’un crédit d’investissement.

Ce bâtiment est utilisé par les organisateurs de la Fête de l’Espoir et la Ville s’est engagée à le mettre à leur disposition; de ce fait, sa suppression à un si court terme poserait quelques difficultés.

Sur les coûts liés à ces conteneurs, M^{me} Payeras bénéficie de connaissances pointues dans ce domaine et sur l’utilisation de ce type d’installation; une étude sera faite sur ce point.

Alors que M. Tornare était chargé du sport, il avait été demandé à maintes reprises que les vestiaires soient dotés de douches séparées. Dans la mesure où il n’est prévu qu’un simple rafraîchissement, cela ne résout pas cette problématique.

Les crédits demandés visent, à terme, à une refonte complète du site. Le rafraîchissement évoqué se fera à court terme, via le budget d’entretien.

Discussions de la commission

Un commissaire des Verts déclare que la transformation des terrains de football au Bout-du-Monde est attendue depuis des années. Il a bien entendu que les travaux à entreprendre en urgence ne dépendent pas seulement de la volonté de M. Kanaan. C’est pourquoi, il propose une recommandation, stipulant que le vote de ce crédit ne doit pas empêcher la réfection des vestiaires, des terrains stabilisés ainsi que de la piste d’athlétisme.

Le Mouvement citoyens genevois propose alors de bien préciser que la réfection des vestiaires s’impose pour des questions d’hygiène.

Le Parti libéral-radical marque sa préférence pour signifier cette volonté de soutien à ces travaux urgents par une motion séparée, estimant qu’une recommandation pourrait nuire à la célérité du traitement de la présente proposition. En

outre, les considérations évoquées dans la recommandation semblent être intégrées dans l'étude du site, telle qu'appréhendée par M. Kanaan. De plus, lors du débat en séance plénière, les commissaires pourront relever les éléments qu'ils auraient voulu ajouter avec un effet analogue à une recommandation.

Les Verts rappellent que ces travaux urgents demandés par M. Kanaan doivent encore être arbitrés par le Conseil administratif, que cet accord doit intervenir avant la fin de l'année pour que les travaux de rénovations puissent être entrepris au plus vite. Après en avoir constaté l'urgence, la commission est demandeuse et favorable à ces rénovations. Dans ce contexte, la recommandation proposée a toute sa pertinence dans le cadre du présent rapport, à titre de soutien à la politique menée par le magistrat.

Les Verts formulent ainsi leur recommandation:

«Dans l'attente de la réalisation de cette étude, une réfection urgente des vestiaires, de la piste d'athlétisme, ainsi que la transformation des deux terrains de football stabilisés en terrains synthétiques, devra être réalisée rapidement.»

Le Parti libéral-radical relève que l'étude serait vidée d'une grande partie de son sens si l'on exclut la réfection des vestiaires, de la piste d'athlétisme et le changement de revêtement des terrains de football. En conclusion, puisque les commissaires semblent acquis sur le fond de la proposition PR-971, il serait dommage d'alourdir la procédure et de complexifier le débat en y ajoutant une recommandation.

Les Verts répliquent que la transformation de ces terrains est tout de même attendue et espérée par tous les milieux depuis plus d'une dizaine d'années. Ils observent encore que l'étude prévue devrait aboutir dans environ dix ans; sachant que la durée de vie d'un terrain synthétique est également de dix ans, la transformation de ces terrains n'aura pas été inutile et ne changera en aucune manière la teneur de l'étude.

Votes

Soumise au vote, la recommandation des Verts est acceptée par 8 oui (2 Ve, 2 S, 2 UDC, 2 MCG) contre 4 non (1 DC, 3 LR).

Soumise au vote, la proposition PR-971 est adoptée à l'unanimité des membres présent-e-s (2 Ve, 2 S, 1 DC, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG).

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 300 000 francs destiné à l'inventaire et au diagnostic des installations sportives propriétés de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à l'étude de l'image directrice du site sportif du Bout-du-Monde/Vessy.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 2 annuités.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à l'étude de l'image directrice du site sportif de la Queue-d'Arve/Vernets.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

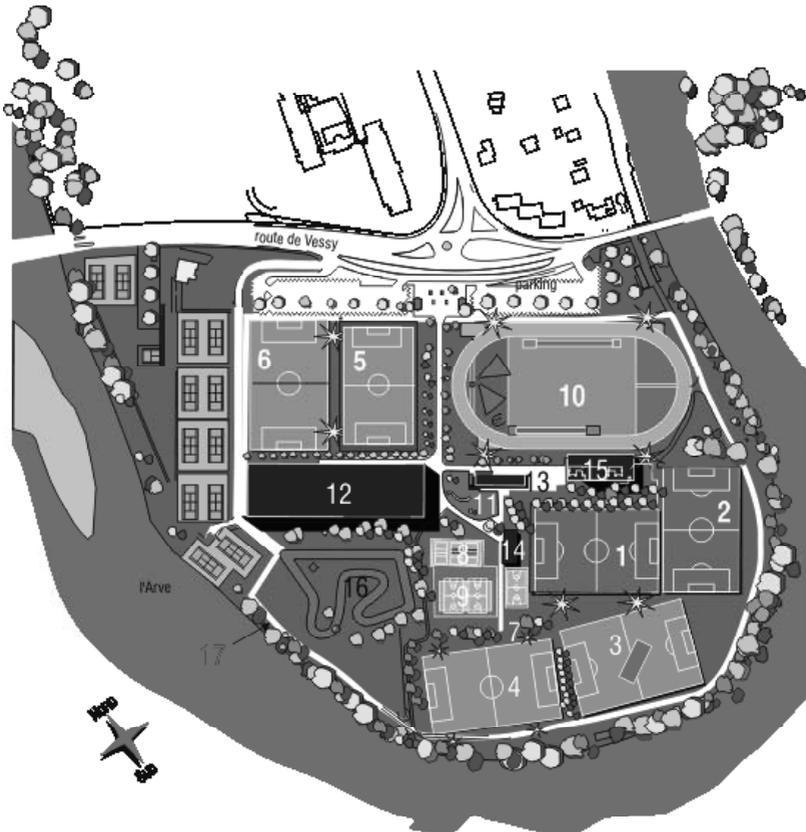
Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 2 annuités.

- Annexes:*
- Plans des centres sportifs du Bout-du-Monde et de la Queue-d'Arve et détails des installations sportives
 - Programme prévisionnel de travail

Centre Sportif du Bout-du-Monde

12, route de Vessy - 1206 Genève - tél. 022 347 80 87 - Accès TPG : 11 - 21

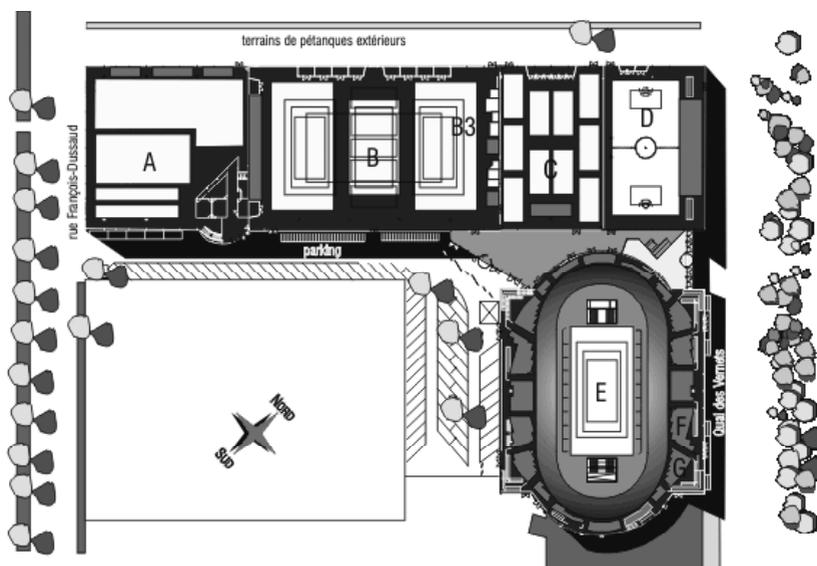
- 1 Terrain de football d'entraînement, 90m x 57m en matière stabilisée, éclairé.
- 2 Terrain de football d'entraînement, 90m x 57m en matière stabilisée, éclairé.
- 3 Terrain de football d'entraînement, 97m x 68m, ou terrain de cricket, en gazon naturel et synthétique, éclairé.
- 4 Terrain de football de compétition, 100m x 60m en gazon naturel, éclairé.
- 5 Terrains de football de compétition, 93.6m x 60m en gazon naturel, éclairé.
- 6 Terrains de football de compétition, 98m x 58m en gazon naturel, éclairé.
- 7 Terrain de basketball de compétition 26m x 14m revêtement en bitume, éclairé.
- 8 3 terrains de volleyball de compétition, 18m x 9m, revêtement en bitume, éclairés.
- 9 Terrains de basketball de compétition 26m x 14m ou 1 terrain de handball, revêtement en bitume, éclairés.
- 10 Installation complète d'athlétisme répondant aux normes de la FIAA.
- 11 Mur à grimper.
- 12 Pavillon des sports, salles A et B, escrime - musculation.
- 13 Vestiaires.
- 14 Vestiaires.
- 15 Buvette, vestiaires.
- 16 Piste de bicross, éclairée.
- 17 Piste de cross 1,3 km .



le Centre sportif de la Queue-d'Arve

12, rue François-Dussaud - 1227 Acacias - 022 418 44 44 - Accès TPG : 2 - 10 - 11 - 19 - 20 - K - L

- A Boulodrome, 2 pistes de boules en bois, 4 pistes de boules ferrées (Lyonnaises), 29 jeux de pétanque dont 8 extérieurs.
- B Salle omnisports. Marquage de 2 terrains de handball et 3 terrains de basketball.
- B3 Murs d'escalade.
- C Salle de badminton, 10 courts.
- D Salle de rink-hockey.
- E Vélodrome + surface omnisports.
- F Jeux de quilles, 4 pistes.
- G Salle de réunion.



Programme prévisionnel de travail

phase	objectif	actions	Durée estimée
1	Élaboration du cahier des charges et validation	<ul style="list-style-type: none"> Sur la base du programme résultant de l'étude d'inventaire & diagnostic consultation des services communaux et cantonaux concernés processus de validation attribution d'un marché public d'étude 	3 mois
2	Analyse et diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des contraintes et potentiels (mobilité, paysage, géologie, pollution, patrimoine...) évaluation sommaire des coûts de mise à niveau technique réaction d'un 1^{er} rapport de synthèse consultations techniques et validation 	4 mois
3	Scénarios	<ul style="list-style-type: none"> mise au point de scénarios (options stratégiques) de transformation du site évaluation des scénarios et choix d'une option stratégique consultation techniques et validation 	4 mois
4	Mise au point d'une image directrice	<ul style="list-style-type: none"> développement d'un avant-projet sur la base du scénario retenu évaluation des coûts définition des phases opérationnelles élaboration des fiches de mesures consultations interservices Validation finale 	4 mois